

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA COISE
(SIMA COISE)

- EXERCICE 2025 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Mise en demeure pour délais dépassés

E- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1^{er} de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

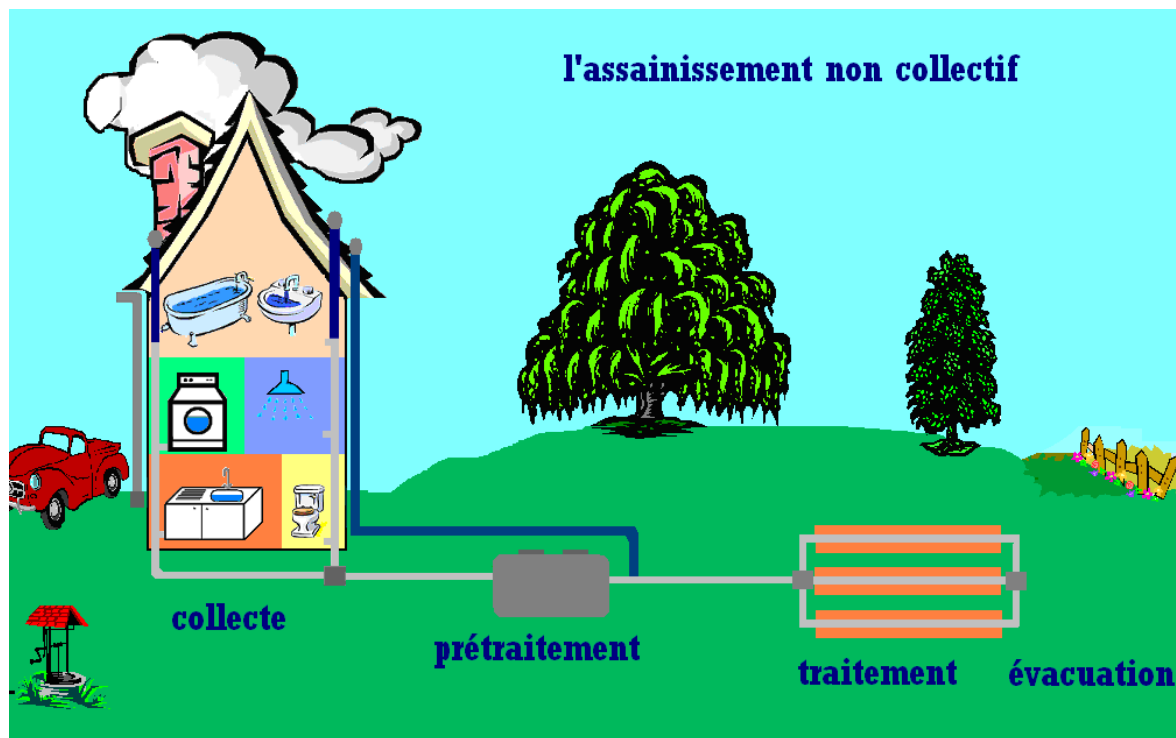
Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2025. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- ↳ Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- ↳ Vérification de l'exécution des travaux,
- ↳ Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

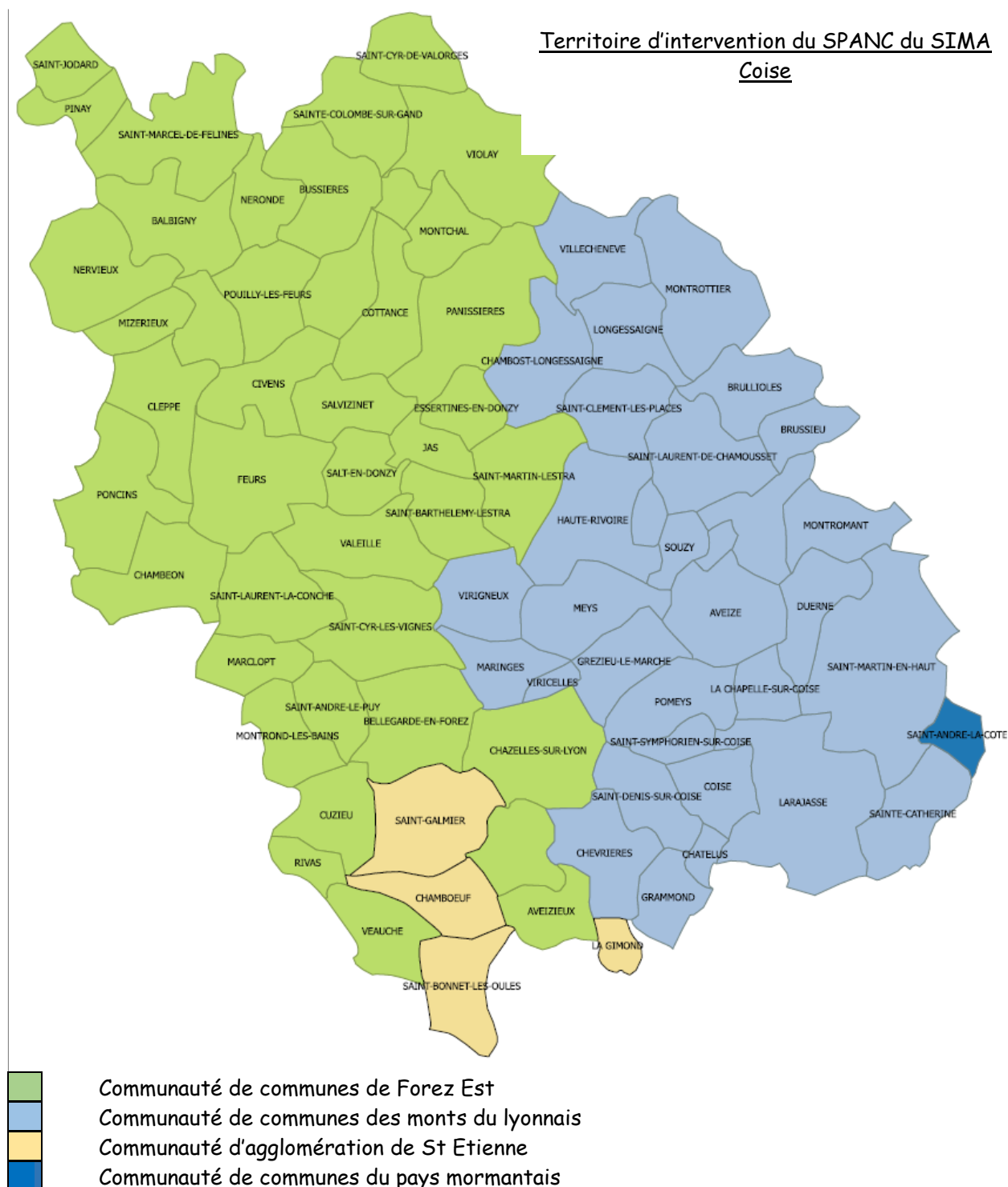
- ↳ L'entretien des installations d'assainissement,
- ↳ La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

B- Le SPANC du SIMA COISE

Pour l'année 2025, 79 communes ont transmis cette compétence (en direct ou via les intercommunalités) au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise** dont 78 en régie directe et 1 en DSP, ce qui représente 9 780 installations.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie avec un budget propre.

Ce territoire est situé historiquement sur le bassin versant de la Coise mais il est plus étendu depuis l'intégration de nouvelles communautés de communes.



C- Organisation du service

Le siège du SIMA Coise et du SPANC se situe à ST GALMIER (42), dans les locaux du pôle des services.

L'équipe du SPANC est composée de 4 techniciens :

- Karine AUBRY : 1 ETP depuis mars 2010
- Joël SOUVIGNET : depuis 2008 ; à 0,8 ETP depuis juin 2023
- Laure FARGERÉ : 1 ETP depuis mai 2020 (absent toute l'année pour raison privée jusqu'à son départ en retraite en juin)
- Jordan LEHALLE : 1 ETP depuis mars 2021
- Alexandre NELY arrivé en aout 2025 pour remplacer Mme Fargère

Ces techniciens sont encadrés par Maryline THOLLOT, directrice du SPANC, pour 0,3 ETP.

Nadine GUYOT, assistante administrative dédiée 0,4 ETP au SPANC.

En 2025, le SPANC a accueilli un CDD de 1 mois pour collecter des informations sur le nombre d'étude de sol réalisées, identifier les usagers ayant installé un filtre Bioméris, localiser les usagers sur cartographie, identifier les nouveaux usagers suite à vente.

Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

Remarque : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2009.

Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.

Depuis septembre 2020 M. Philippe BONNIER est Président du SIMA Coise et M. Georges ROCHETTE le Vice-Président en charge du SPANC.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception** : il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement, à l'usage du bâtiment et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié en 2012 ou de l'arrêté du 21 juillet 2015 (pour les plus de 20 EH).

- **la vérification de l'exécution** : il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire avec copie au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le vice-président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2025 en régie, **244** contrôles de conception (création ou réhabilitation) ont été instruits et **225** installations ont été réalisées. Suite à l'appui technique, aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 95 % des installations sont conformes (avec ou sans réserves) au projet validé et à la réglementation. Mais de plus en plus d'usagers font des travaux sans avoir fait valider leur projet au préalable par le SPANC ce qui induit une réalisation avec un avis défavorable, souvent découvert lors d'un contrôle de bon fonctionnement. (toute installation faite après octobre 2009 est considérée comme une installation neuve lors de son premier contrôle sur site).

Le bilan statistique 2025 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans l'**annexe I** jointe au présent rapport.

Les services instructeurs des droits des sols, urbanisme, ... sollicitent également le SPANC pour des avis consultatifs sur des extensions, des certificats d'urbanisme, des demandes de travaux préalables, créations, des changements de destination ... : **35 avis** émis en 2025 (ne sont pas soumis à redevance).

En délégation : **4** conception et **2** réalisations.

B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement la **vérification du fonctionnement et de l'entretien**. Ce contrôle permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'utilisateur.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

En 2025 en régie, **734 contrôles de bon fonctionnement** ont été effectués et **168 diagnostics pour vente**.

En délégation, **22 contrôles de bon fonctionnement** et **4 ventes**.

Gestion des refus de contrôles

Envoi de **40** recommandés accordant 1 mois aux usagers pour prendre un rendez-vous, **17** pénalités facturées en 2025.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits avant avril 2012)

Ancienne grille d'évaluation

- Favorable** : bon fonctionnement général de la filière
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
- Favorable avec réserve(s)** : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.
- Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS à réaliser dans les meilleurs délais**
Absence d'installation.
- Indéfini***: Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité pour absence d'installation.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits après avril 2012)

Grille d'évaluation selon l'arrêté du 27 avril 2012.

Problèmes constatés sur l'installation	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX		
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Mise en conformité dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture			
<input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète			
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Travaux sous 1 an uniquement en cas de vente	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Recommandations		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant aucun défaut	Favorable		

Les communes nouvellement intégrées n'ont pas eu le même classement que ci-dessus pour plusieurs raisons : la 1^{ère}, les contrôles ont eu lieu avant 2012, la 2^e est que le SPANC en place utilisait un autre classement. Pour les installations des communes visitées par le SIMA COISE de 2019 à 2023, le classement a été revu avec la nouvelle réglementation mais pour les autres il peut apparaître de fortes disparités de valeurs. Elles seront rectifiées lors du 3^e passage.

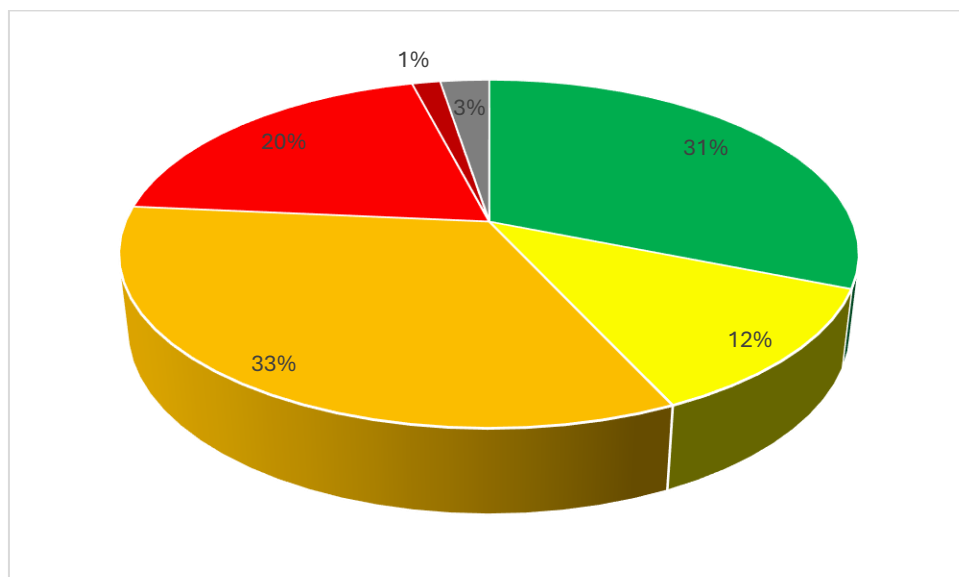
Bilan par communes et par avis des ANC au 31/12/2025

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	179	177	64	28	49	34	2	2
AVEIZIEUX	101	99	28	10	43	16		4
BALBIGNY	155	154	39	10	51	45	9	1
BELLEGARDE EN FOREZ	89	88	49	4	10	24	1	1
BRULLIOLES	145	145	50	12	56	26	1	0
BRUSSIEU	51	51	17	7	17	8	2	
BUSSIERES	250	246	104	21	52	62	7	4
CHAMBEON	78	73	23	9	25	15	1	5
CHAMBOEUF	84	80	43	18	9	10		4
CHAMBOST LONGESSAIGNE	223	220	65	25	86	44		3
CHATELUS	46	46	13	6	20	7		
CHAZELLES SUR LYON	217	216	79	33	70	33	1	1
CHEVRIERES	153	151	54	33	52	11	1	2
CIVENS	61	59	12	8	22	14	3	2
CLEPPE	45	42	15	2	14	9	2	3
COISE	99	96	34	21	36	5		3
COTTANCE	189	178	43	17	71	42	5	11
CUZIEU	70	70	30	9	14	17		
DUERNE	132	131	51	19	45	15	1	1
EPERCIEUX SAINT PAUL	56	55	12	3	23	14	3	1
ESSERTINES EN DONZY	111	109	28	16	39	23	3	2
FEURS	82	80	10	10	30	28	2	2
GRAMMOND	104	102	43	19	23	15	2	2
GREZIEU LE MARCHE	143	141	55	23	39	24		2
HAUTE RIVOIRE	248	245	81	32	79	50	3	3
JAS	82	80	19	12	28	21		2
LA CHAPELLE SUR COISE	94	92	36	24	21	10	1	2
LA GIMOND	48	47	18	8	16	5		1
LARAJASSE	392	390	101	58	155	74	2	2
LES HALLES	13	13	3		5	5		
LONGESSAIGNE	166	160	58	17	50	32	3	6
MARCLOPT	35	35	7	3	15	8	2	
MARINGES	135	131	53	21	34	23		4
MEYS	176	173	69	21	41	41	1	3

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
MIZERIEUX	15	15	2	1	1	11		
MONTCHAL	195	180	27	20	83	45	5	15
MONTROMANT	133	131	47	13	45	24	2	2
MONTROND LES BAINS	12	11	4	2	1	4		1
MONTROTTIER	267	259	63	35	91	62	8	8
NERONDE	95	90	25	13	8	43	1	5
NERVIEUX	79	77	25	1	9	40	2	2
PANISSIERES	329	312	71	35	121	77	8	17
PINAY	81	77	28	3	26	19	1	4
POMEYS	130	128	42	32	43	11		2
PONCINS	187	177	47	20	56	52	2	10
POUILLY LES FEURS	141	135	25	9	70	28	3	6
RIVAS	15	15	2	1	11	1		
ROZIER EN DONZY	190	187	53	14	78	38	4	3
ST ANDRE LA COTE	18	18	9	2	5	2		
ST ANDRE LE PUY	32	28	13	1	3	11		4
ST BARTHELEMY LESTRA	132	126	23	16	62	23	2	6
ST BONNET LES OULES	172	166	63	26	53	23	1	6
ST CLEMENT LES PLACES	163	159	60	10	57	31	1	4
ST CYR DE VALORGES	89	88	27	7	40	8	6	1
ST CYR LES VIGNES	188	185	40	7	105	30	3	3
ST DENIS SUR COISE	134	134	60	29	32	13		
ST GALMIER	147	141	65	25	29	22		6
ST GENIS L'ARGENTIERE	74	73	19	3	34	16	1	1
ST JODARD	47	47	18	2	14	13		
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	204	199	79	18	57	44	1	5
ST LAURENT LA CONCHE	62	60	11	10	35	4		2
ST MARCEL DE FELLINES	248	241	118	13	84	22	4	7
ST MARTIN EN HAUT	469	466	135	80	172	77	2	3
ST MARTIN LESTRA	211	205	62	28	76	38	1	6
ST MEDARD EN FOREZ	132	130	61	23	26	17	3	2
ST SYMPHORIEN SUR COISE	24	23	3	3	6	10	1	1
STE AGATHE EN DONZY	49	48	13	2	17	16		1
STE CATHERINE	148	147	55	12	52	27	1	1
STE COLOMBE SUR GAND	104	97	33	6	41	14	3	7
STE FOY L'ARGENTIERE	4	4			1	3		
SALT EN DONZY	46	46	9	7	16	12	2	
SALVIZINET	97	91	13	12	39	23	4	6
SOUZY	31	30	11	2	12	4	1	1
VALEILLE	142	138	30	4	64	38	3	3
VEAUCHE	39	38	11	3	8	15	1	1

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
VILLECHENEVE	110	108	30	9	37	29	3	2
VIOLAY	136	119	20	20	46	28	5	17
VIRICELLES	28	28	10	4	9	5		
VIRIGNEUX	179	179	73	33	45	27	1	
total 2025	9780	9530	3041	1175	3260	1910	144	250

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2025



C- Les compétences facultatives

Pour que les usagers bénéficient d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défectueuses.

1 - Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'utilisateur à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec différents prestataires retenus par marché public. Le SPANC en est à son 3^e marché de vidange.

En 2025, **14 usagers** ont bénéficié de ce service. Un nouveau marché a été relancé en 2024 : Poyet Assainissement et SARL Débouchage Pompage se partagent le territoire.

2- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques ou privées mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009. Des marchés publics ont été passés avec des bureaux d'étude et des entreprises. Les financeurs se sont désengagés petit à petit au cours des années, le programme est fini depuis 2018. Il ne reste qu'un financeur privé sur 3 communes (Chamboeuf, St Galmier et St Médard en forez).

En 2025, 6 dossiers ont été aidés par la Bulle Verte.

Condition d'éligibilité de la Bulle Verte : 40% à 60% d'un montant plafond de 9000 € TTC (étude et travaux) si propriétaire avant janvier 2011.

Pour mémoire, sur le territoire historique, 681 chantiers réalisés entre 2010 et 2020 ont bénéficié de subventions publiques.

D- Mise en demeure pour délais dépassés

Par délibération en date du 15 mars 2021, les élus ont instauré une procédure de mise en demeure pour les usagers dont le délai octroyé pour la réalisation de travaux (obligations de mise en conformité ou pour faire cesser des risques sanitaires et/ou environnementaux) est dépassé.

La procédure est la suivante :

- L'usager concerné est mis en demeure par recommandé avec accusé de réception
- Un délai de 6 mois lui est accordé pour valider un projet (contrôle de conception) auprès du SPANC
 - o En cas de non-respect, une pénalité lui est facturée
 - o En cas de respect, il dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux (contrôle de réalisation)
 - En cas de non-respect, une pénalité lui est facturée

La pénalité est annuelle jusqu'à réalisation des travaux.

Le montant de la pénalité est égal au montant de la redevance pour contrôle de bon fonctionnement majorée de 100%, soit 300€ depuis le 1^{er} janvier 2023.

En 2025 : 324 mises en demeure ont été envoyées et 507 pénalités facturées dont :

270 1^{ère} pénalités

124 2^e pénalités

113 3^e pénalité

E- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) et, le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Voir **annexe III**.

De plus, des vidéos ont également été produites, elles sont accessibles sur notre page facebook.

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Charges	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Redevances d'assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée Part SIMA Coise sur les redevances facturées par les délégataires

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- redevance pour contrôle de réalisation d'un ANC : 150€
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance pour compétence entretien : 30 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

La délibération en date du 11 décembre 2018 a modifié les montants des redevances suivantes :

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 134 €.

- redevance de contrôle de conception d'un ANC : 100€
- redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 250 € sans conception validée par le SPANC
- Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 190€
- Contre visite : 75€

Une régularisation a été mise en place entre 2019 et 2020 pour les usagers de l'ex-communauté de communes de St Laurent de Chamousset qui payaient auparavant annuellement 33.50€.

La délibération en date du 12 décembre 2022 a modifié au 01/01/2023 les montants des redevances suivantes :

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 150 €.
- redevance de contrôle de conception d'un ANC : 150€
- redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 300 € sans conception validée par le SPANC
- Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente non urgente : 200€
- Redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 250€
- Contre visite : 75€

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public de Feurs.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.

La dernière version a été approuvée le 12 décembre 2022, elle est mise à disposition dans toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribuée aux usagers avec chaque avis de passage ou intervention du SPANC ou pour chaque nouvel usager. Le règlement est aussi téléchargeable sur le site internet.

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➤ D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZE	1127	179	386,64
AVEIZIEUX	1719	101	218,16
BALBIGNY	2904	155	334,8
BELLEGARDE EN FOREZ	2055	89	192,24
BRULIOLLES	838	145	313,2
BRUSSIEU	1483	51	110,16
BUSSIERES	1562	250	540
CHAMBEON	665	78	168,48
CHAMBOEUF	1823	84	181,44
CHAMBOST LONGESSAIGNE	950	223	481,68
CHATELUS	143	46	99,36
CHAZELLES SUR LYON	5606	217	468,72
CHEVRIERES	1190	153	330,48
CIVENS	1494	61	131,76
CLEPPE	567	45	97,2
COISE	819	99	213,84
COTTANCE	772	189	408,24
CUZIEU	1521	70	151,2
DUERNE	858	132	285,12
EPERCIEUX SAINT PAUL	768	56	120,96
ESSERTINES EN DONZY	487	111	239,76
FEURS	8514	82	177,12
GRAMMOND	909	104	224,64
GREZIEU LE MARCHE	858	143	308,88
HAUTE RIVOIRE	1449	248	535,68
JAS	246	82	177,12
LA CHAPELLE SUR COISE	580	94	203,04
LA GIMOND	288	48	103,68
LARAJASSE	1855	392	846,72
LES HALLES	491	13	28,08
LONGESSAIGNE	601	166	358,56
MARCLOPT	578	35	75,6
MARINGES	701	135	291,6
MEYS	868	176	380,16
MIZERIEUX	543	15	32,4
MONTCHAL	516	195	421,2
MONTROMANT	455	133	287,28

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
MONTROND LES BAINS	5750	12	25,92
MONTROTIER	1466	267	576,72
NERONDE	532	95	205,2
NERVIEUX	1063	79	170,64
PANISSIERES	2965	329	710,64
PINAY	287	81	174,96
POMEYS	1164	130	280,8
PONCINS	1288	187	403,92
POUILLY LES FEURS	1232	141	304,56
RIVAS	757	15	32,4
ROZIER EN DONZY	1459	190	410,4
SAINT ANDRE LA COTE	280	18	38,88
SAINT ANDRE LE PUY	1560	32	69,12
SAINT BARTHELEMY LESTRA	690	132	285,12
SAINT BONNET LES OULES	1854	172	371,52
SAINT CLEMENT LES PLACES	680	163	352,08
SAINT CYR DE VALORGES	323	89	192,24
SAINT CYR LES VIGNES	1111	188	406,08
SAINT DENIS SUR COISE	707	134	289,44
SAINT GALMIER	5960	147	317,52
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	999	74	159,84
SAINT JODARD	398	47	101,52
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2031	204	440,64
SAINT LAURENT LA CONCHE	573	62	133,92
SAINT MARCEL DE FELLINES	825	248	535,68
SAINT MARTIN EN HAUT	4061	469	1013,04
SAINT MARTIN LESTRA	946	211	455,76
SAINT MEDARD EN FOREZ	970	132	285,12
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	3848	24	51,84
SAINTE AGATHE EN DONZY	121	49	105,84
SAINTE CATHERINE	1002	148	319,68
SAINTE COLOMBE SUR GAND	402	104	224,64
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1315	4	8,64
SALT EN DONZY	561	46	99,36
SALVIZINET	657	97	209,52
SOUZY	790	31	66,96
VALEILLE	692	142	306,72
VEAUCHE	9106	39	84,24
VILLECHENEVE	918	110	237,6
VIOLAY	1226	136	293,76
VIRICELLES	466	28	60,48
VIRIGNEUX	639	179	386,64
total	112 477	9 780	21 125

Données INSEE population légales 2022 parues au 19/12/2024.

2.16 = taille moyenne ménage par résidence principale source INSEE paru le 27/06/2024 Source : <http://www.insee.fr/>

➤ D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	100	

Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL des points	10	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 110 sur 140.

B- Indicateur de performance

➤ P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes (avec ou sans réserves) à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2024, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables}^*}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

$$\text{Soit } (3041+1175)^* / (9530) = 4006/9503 = 44.24 \%$$

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 44.24 %

Cet indicateur augmente légèrement par rapport à 2024 (42.16%) certainement du fait de l'augmentation des conclusions défavorables des contrôles de bon fonctionnement des nouvelles communes contrôlées malgré les nombreuses réhabilitations faites.

* favorables avec ou sans réserve

ANNEXES

ANNEXE I : activité 2025 par commune

ANNEXE II : avis sur projets et réalisations 2025

ANNEXE III : communication

ANNEXE IV : activité par communauté de communes

Annexe I : activité par commune

Communes	conception	réalisation	Bon fonctionnement	vente
AVEIZE	3	3	9	6
AVEIZIEUX	4	2	2	
BALBIGNY	4	2	22	3
BELLEGARDE EN FOREZ	3	3	1	
BRULIOLLES	3	2	3	3
BRUSSIEU	5	4	2	2
BUSSIÈRES	5	4	9	3
CHAMBEON	3	2	3	3
CHAMBOEUF	1	3	16	2
CHAMBOST LONGESSAIGNE	15	7	41	1
CHATELUS	2	1	24	
CHAZELLES SUR LYON	1	4	20	4
CHEVRIÈRES	2	4	4	1
CIVENS		2	32	1
CLEPPE	2	1		
COISE	2	3	5	1
COTTANCE	6	3		8
CUZIEU	1	1		1
DUERNE	2	4	3	1
EPERCIEUX SAINT PAUL	1	1		
ESSERTINES EN DONZY	4	2	3	2
FEURS	1	1	7	
GRAMMOND	1	1	3	1
GREZIEU LE MARCHE	4	6	9	6
HAUTE RIVOIRE	10	7	2	4
JAS	4	1	8	1
LA CHAPELLE SUR COISE	1	2	6	3
LA GIMOND			4	
LARAJASSE	5	5	12	6
LES HALLES				1
LONGESSAIGNE	11	7	2	7
MARCLOPT	1	1		
MARINGES	2		48	1
MEYS	4	3	99	1
MIZERIEUX	2		1	
MONTCHAL	5	5	9	3
MONTROMANT	3	3	3	3
MONTROND LES BAINS				
MONTROTTIER	8	7	2	2
NERONDE	1	2		
NERVIEUX	3	2		1
PANISSIÈRES	12	9	3	5

Communes	conception	réalisation	Bon fonctionnement	vente
PINAY	1	4	2	1
POMEYS	2	6	7	1
PONCINS	8	6	2	4
POUILLY LES FEURS	2	5	5	7
RIVAS	1		1	
ROZIER EN DONZY	1	3		6
SAINT ANDRE LA COTE	1	1		1
SAINT ANDRE LE PUY				
SAINT BARTHELEMY LESTRA	4	4	1	4
SAINT BONNET LES OULES	5	5	75	2
SAINT CLEMENT LES PLACES	3	6	3	3
SAINT CYR DE VALORGES	1	1		
SAINT CYR LES VIGNES	5	2	4	2
SAINT DENIS SUR COISE	1	2	87	3
SAINT GALMIER	1	5	24	2
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	3	1	2	1
SAINT JODARD	2	3		
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	4	6	2	9
SAINT LAURENT LA CONCHE	3	3	1	
SAINT MARCEL DE FELLINES	2	5	2	5
SAINT MARTIN EN HAUT	10	10	5	7
SAINT MARTIN LESTRA	10	3		4
SAINT MEDARD EN FOREZ		1	24	4
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	2	1	1	1
SAINTE AGATHE EN DONZY	1	2		1
SAINTE CATHERINE	2	2	76	2
SAINTE COLOMBE SUR GAND		1		3
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SALT EN DONZY	1	2	1	
SALVIZINET	5	5	2	2
SOUZY	2		1	
VAEILLES	5	3		2
VEAUCHE				
VILLECHENEVE	5	3	1	3
VIOLAY	3			4
VIRICELLES		1	3	1
VIRIGNEUX	5	5	7	
total	248	227	756	172
sans DSP	244	225	734	168

Annexe II : avis sur projets et réalisations 2025

Communes	conception				réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorables		favorable	favorable avec réserves	défavorables
AVEIZE	3				2	1	
AVEIZIEUX	4				1	1	
BALBIGNY	3	1			1	1	
BELLEGARDE EN FOREZ	3				3		
BRULLIOLES	3				1	1	
BRUSSIEU	5					4	
BUSSIERES	5				2	1	1
CHAMBEON	3				1	1	
CHAMBOEUF	1				1	2	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	13	2			3	4	
CHATELUS	2					1	
CHAZELLES SUR LYON	1				1	3	
CHEVRIERES	2				2	2	
CIVENS						1	1
CLEPPE	2				1		
COISE	1	1				3	
COTTANCE	6				2	1	
CUZIEU	1				1		
DUERNE	2				4		
EPERCIEUX SAINT PAUL	1					1	
ESSERTINES EN DONZY	4				2		
FEURS	1					1	
GRAMMOND	1					1	
GREZIEU LE MARCHE	4				2	4	
HAUTE RIVOIRE	9	1			3	4	
JAS	4				1		
LA CHAPELLE SUR COISE	1					2	
LA GIMOND							
LARAJASSE	5				2	3	
LES HALLES							
LONGESSAIGNE	11				6	1	
MARCLOPT	1				1		
MARINGES	1	1					
MEYS	4				1	2	
MIZERIEUX	2						
MONTCHAL	4	1			4	1	
MONTROMANT	2	1			1	2	
MONTROND LES BAINS							
MONTROTIER	6	2			5	2	
NERONDE	1				2		

Communes	Conception				Réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorable		favorable	favorable avec réserves	défavorable
NERVIEUX	3				2		
PANISSIERES	12				5	4	
PINAY	1				4		
POMEYS	2				1	5	
PONCINS	5	3			5	1	
POUILLY LES FEURS	2				3	1	1
RIVAS	1						
ROZIER EN DONZY	1				2	1	
SAINTE ANDRE LA COTE	1				1		
SAINTE ANDRE LE PUY							
SAINTE BARTHELEMY LESTRA	4				3	1	
SAINTE BONNET LES OULES	5				1	4	
SAINTE CLEMENT LES PLACES	3				4	2	
SAINTE CYR DE VALORGES	1				1		
SAINTE CYR LES VIGNES	5				1	1	
SAINTE DENIS SUR COISE	1				1	1	
SAINTE GALMIER	1				3	1	1
SAINTE GENIS L'ARGENTIERE	3				1		
SAINTE JODARD	2				2	1	
SAINTE LAURENT DE CHAMOUSSET	4				4	2	
SAINTE LAURENT LA CONCHE	3				2	1	
SAINTE MARCEL DE FELLINES	2				4	1	
SAINTE MARTIN EN HAUT	10				6	4	
SAINTE MARTIN LESTRA	8	2			3		
SAINTE MEDARD EN FOREZ						1	
SAINTE SYMPHORIEN SUR COISE	2				1		
SAINTE AGATHE EN DONZY	1				1	1	
SAINTE CATHERINE	2					2	
SAINTE COLOMBE SUR GAND					1		
SAINTE FOY L'ARGENTIERE							
SALT EN DONZY		1			1	1	
SALVIZINET	5				4	1	
SOUZY	2						
VAEILLES	5				2	1	
VEAUCHE							
VILLECHENEVE	5				2	1	
VIOLAY	3						
VIRICELLES					1		
VIRIGNEUX	5				3	2	
total	232	16	0		131	92	4

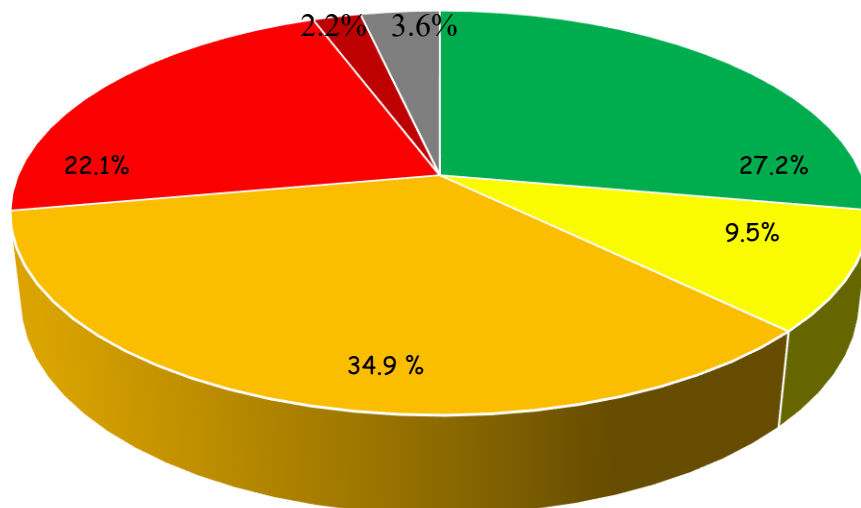
Annexe III :

Animation du site internet



ANNEXE IV : résultats par communauté de communes

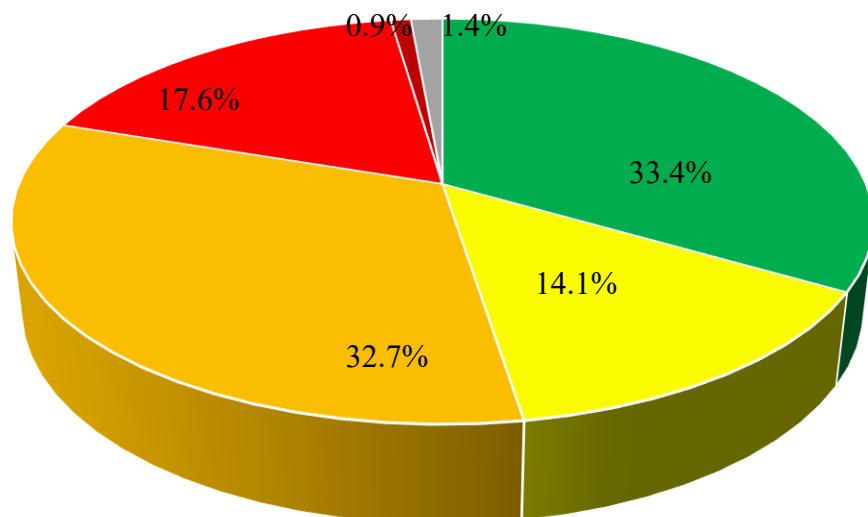
Etat des installations FOREZ EST	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEZIEUX	101	97	28	10	43	16		4
BALBIGNY	155	154	39	10	51	45	9	1
BELLEGARDE EN FOREZ	89	88	49	4	10	24	1	1
BUSSIERES	250	246	104	21	52	62	7	4
CHAMBEON	78	73	23	9	25	15	1	5
CHAZELLES SUR LYON	217	216	79	33	70	33	1	1
CIVENS	61	59	12	8	22	14	3	2
CLEPPE	45	42	15	2	14	9	2	3
COTTANCE	189	178	43	17	71	42	5	11
CUZIEU	70	70	30	9	14	17		
EPERCIEUX SAINT PAUL	56	55	12	3	23	14	3	1
ESSERTINES EN DONZY	111	109	28	16	39	23	3	2
FEURS	82	80	10	10	30	28	2	2
JAS	82	80	19	12	28	21		2
MARCLOPT	35	35	7	3	15	8	2	
MIZERIEUX	15	15	2	1	1	11		
MONTCHAL	195	180	27	20	83	45	5	15
MONTROND LES BAINS	12	11	4	2	1	4		1
NERONDE	95	90	25	13	8	43	1	5
NERVIEUX	79	77	25	1	9	40	2	2
PANISSIERES	329	312	71	35	121	77	8	17
PINAY	81	77	28	3	26	19	1	4
PONCINS	187	177	47	20	56	52	2	10
POUILLY LES FEURS	141	135	25	9	70	28	3	6
RIVAS	15	15	2	1	11	1		
ROZIER EN DONZY	190	187	53	14	78	38	4	3
SAINT ANDRE LE PUY	32	28	13	1	3	11		4
SAINT BARTHELEMY LESTRA	132	126	23	16	62	23	2	6
SAINT CYR DE VALORGES	89	88	27	7	40	8	6	1
SAINT CYR LES VIGNES	188	185	40	7	105	30	3	3
SAINT JODARD	47	47	18	2	14	13		
SAINT LAURENT LA CONCHE	62	60	11	10	35	4		2
SAINT MARCEL DE FELLINES	248	241	118	13	84	22	4	7
SAINT MARTIN LESTRA	211	205	62	28	76	38	1	6
SAINT MEDARD EN FOREZ	132	130	61	23	26	17	3	2
SAINTE AGATHE EN DONZY	49	48	13	2	17	16		1
SAINTE COLOMBE SUR GAND	104	97	33	6	41	14	3	7
SALT EN DONZY	46	46	9	7	16	12	2	
SALVIZINET	97	91	13	12	39	23	4	6
VAEILLES	142	139	30	4	64	38	3	3
VEAUCHE	39	38	11	3	8	15	1	1
VIOLAY	136	119	20	20	46	28	5	17
	4714	4546	1309	447	1647	1041	102	168
		96%	27,8%	9,5%	34,9%	22,1%	2,2%	3,6%



Avis des installations
sur Forez Est

Activité 2025 sur CCFE	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
AVEIZIEUX	4	2	2	
BALBIGNY	4	2	22	3
BELLEGARDE EN FOREZ	3	3	1	
BUSSIERES	5	4	9	3
CHAMBEON	3	2	3	3
CHAZELLES SUR LYON	1	4	20	4
CIVENS		2	32	1
CLEPPE	2	1	0	
COTTANCE	6	3	0	8
CUZIEU	1	1	0	1
EPERCIEUX SAINT PAUL	1	1		
ESSERTINES EN DONZY	4	2	3	2
FEURS	1	1	7	
JAS	4	1	8	1
MARCLOPT	1	1		
MIZERIEUX	2		1	
MONTCHAL	5	5	9	3
MONTROND LES BAINS				
NERONDE	1	2		
NERVIEUX	3	2		1
PANISSIERES	12	9	3	5
PINAY	1	4	2	1
PONCINS	8	6	2	4
POUILLY LES FEURS	2	5	5	7
RIVAS	1		1	
ROZIER EN DONZY	1	3		6
SAINT ANDRE LE PUY				
SAINT BARTHELEMY LESTRA	4	4	1	4
SAINT CYR DE VALORGES	1	1		
SAINT CYR LES VIGNES	5	2	4	2
SAINT JODARD	2	3		
SAINT LAURENT LA CONCHE	3	3	1	
SAINT MARCEL DE FELLINES	2	5	2	5
SAINT MARTIN LESTRA	10	3		4
SAINT MEDARD EN FOREZ		1	24	4
SAINTE AGATHE EN DONZY	1	2		1
SAINTE COLOMBE SUR GAND		1		3
SALT EN DONZY	1	2	1	
SALVIZINET	5	5	2	2
VAEILLES	5	3		2
VEAUCHE				
VIOLAY	3			4
total	118	101	165	84

Etat des installations des Monts du lyonnais	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	179	177	64	28	49	34	2	2
BRULIOLLES	145	145	50	12	56	26	1	0
BRUSSIEU	51	51	17	7	17	8	2	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	223	220	65	25	86	44		3
CHATELUS	46	46	13	6	20	7		
CHEVRIERES	153	151	54	33	52	11	1	2
COISE	99	96	34	21	36	5		3
DUERNE	132	131	51	19	45	15	1	1
GRAMMOND	104	102	43	19	23	15	2	2
GREZIEU LE MARCHE	143	141	55	23	39	24		2
HAUTE RIVOIRE	248	245	81	32	79	50	3	3
LA CHAPELLE SUR COISE	94	92	36	24	21	10	1	2
LARAJASSE	392	390	101	58	155	74	2	2
LES HALLES	13	13	3		5	5		
LONGESSAIGNE	166	160	58	17	50	32	3	6
MARINGES	135	131	53	21	34	23		4
MEYS	176	173	69	21	41	41	1	3
MONTROMANT	133	131	47	13	45	24	2	2
MONTROTTIER	267	259	63	35	91	62	8	8
POMEYS	130	128	42	32	43	11		2
SAINT CLEMENT LES PLACES	163	159	60	10	57	31	1	4
SAINT DENIS SUR COISE	134	134	60	29	32	13		
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	74	73	19	3	34	16	1	1
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	204	199	79	18	57	44	1	5
SAINT MARTIN EN HAUT	469	466	135	80	172	77	2	3
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	24	23	3	3	6	10	1	1
SAINTE CATHERINE	148	147	55	12	52	27	1	1
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	4	4			1	3		
SOUZY	31	30	11	2	12	4	1	1
VILLECHENEVE	110	108	30	9	37	29	3	2
VIRICELLES	28	28	10	4	9	5		
VIRIGNEUX	179	179	73	33	45	27	1	
	4597	4532	1534	649	1501	807	41	65
		98.6%	33.4%	14.1%	32.7%	17.6%	0.9%	1.4%

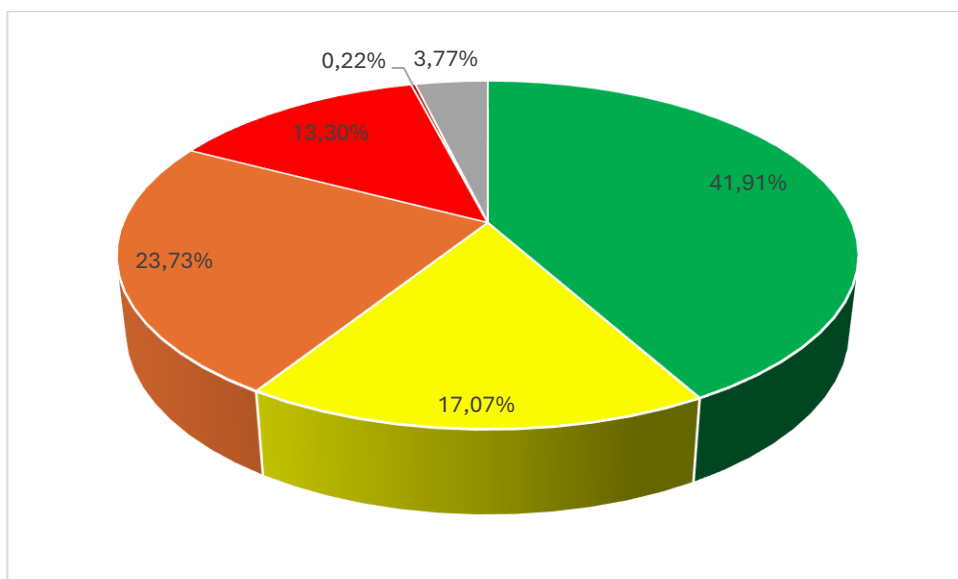


Avis des installations
sur CCMDL

Activité 2025 sur CCMDL	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
AVEIZE	3	3	9	6
BRULIOLLES	3	2	3	3
BRUSSIEU	5	4	2	2
CHAMBOST LONGESSAIGNE	15	7	41	1
CHATELUS	2	1	24	
CHEVRIERES	2	4	4	1
COISE	2	3	5	1
DUERNE	2	4	3	1
GRAMMOND	1	1	3	1
GREZIEU LE MARCHE	4	6	9	6
HAUTE RIVOIRE	10	7	2	4
LA CHAPELLE SUR COISE	1	2	6	3
LARAJASSE	5	5	12	6
LES HALLES				1
LONGESSAIGNE	11	7	2	7
MARINGES	2		48	1
MEYS	4	3	99	1
MONTROMANT	3	3	3	3
MONTROTIER	8	7	2	2
POMEYS	2	6	7	1
SAINT CLEMENT LES PLACES	3	6	3	3
SAINT DENIS SUR COISE	1	2	87	3
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	3	1	2	1
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	4	6	2	9
SAINT MARTIN EN HAUT	10	10	5	7
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	2	1	1	1
SAINTE CATHERINE	2	2	76	2
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SOUZY	2		1	
VILLECHENEVE	5	3	1	3
VIRICELLES		1	3	1
VIRIGNEUX	5	5	7	
total	122	112	472	81

ST ETIENNE METROPOLE

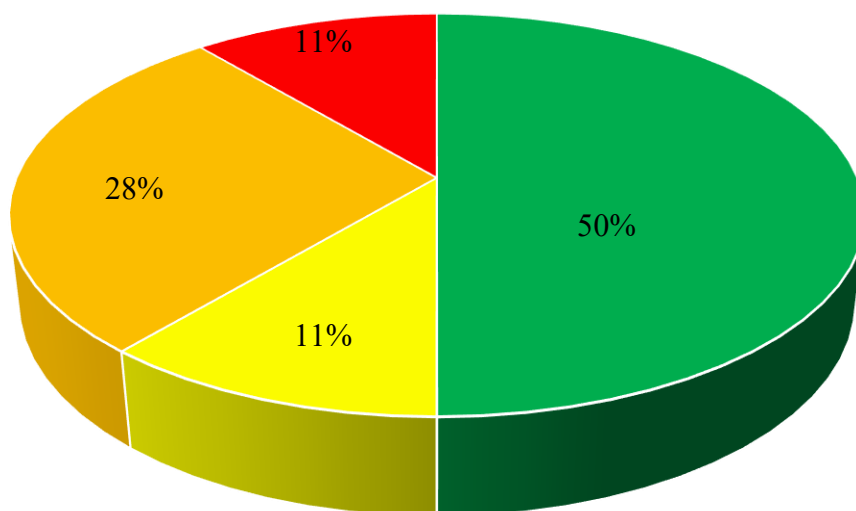
Etat des installations de St Etienne Métropole	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
CHAMBOEUF	84	80	43	18	9	10		4
LA GIMOND	48	47	18	8	16	5		1
SAINT BONNET LES OULES	172	166	63	26	53	23	1	6
SAINT GALMIER	147	141	65	25	29	22		6
	451	434	189	77	107	60	1	17
		96%	41,91%	17,07%	23,73%	13,30%	0,22%	3,77%



Activité sur SEM 2025	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
CHAMBOEUF	1	3	16	2
LA GIMOND			4	
SAINT BONNET LES OULES	5	5	75	2
SAINT GALMIER	1	5	24	2
total	7	13	119	6

COPAMO

Etat des installations de COPAMO	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
SAINT ANDRE LA COTE	18	18	9	2	5	2		0
			50%	11%	28%	11%		



Activité 2025 sur COPAMO	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
SAINT ANDRE LA COTE	1	1		1